

[Accueil Particuliers](#) > [Actualités](#) > 196 : c'est le numéro d'urgence en mer

LE CHIFFRE DE L'ACTU Loisirs nautiques

196 : c'est le numéro d'urgence en mer

Publié le 20 juin 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)




Vous êtes témoin ou victime d'un problème en mer ? Pour déclencher les secours depuis le littoral, appelez le numéro d'urgence 196, gratuit depuis un téléphone fixe ou portable et disponible 7 jours sur 7 et 24h sur 24. Si vous êtes sur un bateau, utilisez en priorité votre radio VHF, canal 16.

Illustration 1

Crédits : © Ministère de la Transition écologique et solidaire

Qui contacter en cas d'urgence en mer ?

- **Vous êtes sur le littoral confronté à une urgence en mer** : il faut appeler le 196, numéro national d'urgence gratuit dédié au sauvetage en mer.
Ce numéro permet d'alerter le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage en mer (Cross) le plus proche de l'appel. Placés sous l'autorité opérationnelle des préfets maritimes, les Cross font partie des directions interrégionales de la mer (métropole) et des directions de la mer (Outre-mer), également chargées de conduire les politiques maritimes de développement durable, de gestion des ressources et de régularisation des activités en mer.
- **Vous êtes sur un bateau** : il faut utiliser votre radio VHF (très haute fréquence), canal 16.
Vous êtes mis directement en relation avec le Cross, ce qui peut faciliter leur recherche.
Si le réseau de téléphonie mobile est disponible, vous pouvez appeler le 196 avec un portable, mais vous ne pourrez pas communiquer directement avec les secours ni avec les autres navires alentour susceptibles de vous porter assistance.
- **Vous êtes sur le littoral, confronté à une urgence à terre (sur la plage, sur les rochers...)** : il faut appeler le 18, numéro d'urgence pour contacter les sapeurs-pompiers ou le 112, numéro d'urgence européen. L'appel est gratuit depuis un téléphone fixe ou portable.




 **À noter :**

Si vous perdez du matériel en mer (aile de *kyteboard*, pagaie, bouée de plongée, brassière, etc.), prévenez le Cross de façon à éviter de déclencher des opérations de recherches inutiles.

 **À savoir :**

Les opérateurs téléphoniques mettent à la disposition des services de secours les données de localisation de l'appelant par un procédé sécurisé.

Pour en savoir plus

- Guide des loisirs nautiques en mer (pdf - 2.9 MB) 
(https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/13058_Guide-loisirs-nautiques-en-MER_web_planches.pdf)
Ministère chargé de l'environnement
- Surveillance et sauvetage en mer 
(<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/surveillance-et-sauvetage-en-mer>)
Ministère chargé de l'environnement
- Les Cross : 50 ans de surveillance et de sauvetage en mer (pdf - 2.4 MB) 
(https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/17142_CROSS_50ANS_BATweb.pdf)
Ministère chargé de l'environnement